

AVIS n° 2008/11-01
relatif à l'habilitation de l'Université de Chambéry – École polytechnique universitaire de Savoie
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université de Chambéry dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par MM. Henry SCHOORENS, Christian ROMBAUT, Jean-Jacques LENNE, Antonio SALGADO DE BARROS, Ben BARR et Victor MARKIN, et présenté lors de la séance plénière du 4 novembre 2008,

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :

L'École polytechnique universitaire de Savoie est une école interne à l'Université de Chambéry au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation, créée par décret n°2006-801 du 5 juillet 2006. Elle résulte de la fusion à cette date de l'École supérieure d'ingénieurs de Chambéry (ESIGEC) et de l'École supérieure d'ingénieurs d'Annecy (ESIA). Elle constitue un Centre polytechnique universitaire au sens de l'article L713-2 du Code de l'éducation. Ses activités s'exercent sur les sites de Chambéry et d'Annecy.

L'école a été admise dans le réseau Polytech' sous le nom de Polytech'Savoie.

Elle est fortement soutenue par son université et par les collectivités territoriales, elle a établi des relations suivies avec les milieux professionnels, et est solidement ancrée à la recherche. Elle dispose des moyens matériels et humains appropriés.

L'école fait preuve de dynamisme et s'appuie sur une très bonne adhésion interne.

Depuis la fusion de 2006, l'école délivre le diplôme d'ingénieur dans quatre spécialités :

- Instrumentation, Automatismes, Informatique ;
- Mécanique – matériaux ;
- Environnement, bâtiment, énergie
- Mécanique – productique, en partenariat avec l'ITII des Deux-Savoies.

Excepté la dernière spécialité offerte en apprentissage et en formation continue, les trois autres procèdent de la fusion de plusieurs spécialités des écoles préexistantes. Pour autant, seule la première année est aujourd'hui véritablement fusionnée, avec un semestre de tronc commun suivi d'un semestre propre à chaque spécialité, les deuxième et troisième années restant réparties en filières, rendant difficile la constitution des référentiels de compétences de chaque diplôme, et générant des disparités entre les filières. Ces disparités se traduisent dans les contenus et dans les recrutements, et nuisent à la visibilité et à l'attractivité de l'école.

À ce titre, même si elle ne mésestime pas les difficultés liées à la mise en œuvre d'une fusion, la Commission estime que sa recommandation émise en 2006 de poursuivre la construction des nouvelles spécialités sur la deuxième année et en s'appuyant sur un règlement des études unique n'a pas été suivie.

Concernant les formations, l'exigence d'un test en langue anglaise a été mise en place, mais les échecs restent nombreux. Un cursus spécifique EDEN3 orienté vers le projet est proposé en 3^{ème} année, mais les projets de fin d'études pourraient être plus orientés vers des projets en entreprise. La mobilité internationale a été rendue obligatoire en 2008. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements restent embryonnaires.

La spécialité **Instrumentation, Automatismes, Informatique** vise à former des ingénieurs aptes à développer des études et des projets dans les domaines de la modélisation, du contrôle, de l'acquisition de données et du génie logiciel. Elle comprend les filières : *Automatique et Informatique industrielle, Génie logiciel et organisationnel, et Physique appliquée et instrumentation.*

/...

La spécialité **Mécanique - Matériaux** vise à former des ingénieurs aptes à développer et mettre en œuvre des projets dans les domaines de la conception mécanique, des structures composites, et de l'optimisation des systèmes. Elle comprend les filières : *Ingénierie mécanique, Matériaux composites, et Mécatronique*.

La spécialité **Environnement, Bâtiment, Énergie** vise à former des ingénieurs aptes à développer et mettre en œuvre des études et des projets dans les domaines du traitement des eaux et des déchets, du management environnemental, de la construction et des systèmes énergétiques. Elle comprend les filières : *Génie de l'environnement, Ingénierie du bâtiment, et Énergie*.

La spécialité **Mécanique – Productique** est proposée en apprentissage et en formation continue, en partenariat avec l'ITII des Deux-Savoies et en lien avec le CFAI Rhône-Alpes. Elle vise à former des ingénieurs de production dans le domaine des systèmes mécaniques.

L'insertion professionnelle, si elle est globalement satisfaisante, montre des disparités entre spécialités et même entre filières, les diplômés des spécialités *Instrumentation, Automatismes, Informatique et Mécanique – Matériaux* et ceux de la filière *Génie de l'environnement* de la spécialité *Environnement, Bâtiment, Énergie* étant ceux qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi et pour lesquelles l'école aurait à vérifier la pertinence des formations au regard des compétences attendues par les employeurs.

La CTI note à cet égard que l'étude des débouchés de la filière *Génie de l'environnement* qui avait été demandée en 2003 à l'ESIGEC et en 2006 à la nouvelle école n'a toujours pas été réalisée.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable à l'habilitation de l'Université de Chambéry** à délivrer les titres suivants :

pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2009 :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité *Mécanique - Matériaux* en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité *Mécanique – Productique* en partenariat avec l'ITII des Deux-Savoies en formation initiale sous statut d'apprenti, en formation continue et par VAE,

pour une durée limitée à trois ans à compter de la rentrée 2009 :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité *Instrumentation, Automatismes, Informatique* en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry, spécialité *Environnement, Bâtiment, Énergie* en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE.

La CTI recommande :

- de définir pour chacun des diplômés le référentiel des compétences métiers, et sur cette base vérifier la pertinence, le contenu et l'affichage des formations au regard des débouchés, et la procédure VAE,
- de fournir impérativement l'étude demandée en 2003 et 2006 sur les débouchés de la filière *Génie de l'environnement*,
- de poursuivre la construction des spécialités au-delà des filières, de veiller à renforcer leur équilibre et à limiter les disparités constatées,
- de mettre en place une démarche qualité et systématiser l'évaluation des enseignements,
- de prévoir des dispositions pour réduire et gérer les échecs, notamment en fin de première année et en cas d'insuffisance en anglais,
- de poursuivre la politique de développement à l'international,
- de mettre en place le supplément au diplôme.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 4 novembre 2008

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 6 janvier 2009

Le président

Bernard REMAUD